Débits de boissons

Modalités de dépôt d'une déclaration préalable

Pour effectuer une déclaration, vous devez impérativement constituer un dossier complet comprenant le formulaire de débits de boissons et l'ensemble des pièces listées ci-après, et prendre un rendez-vous auprès du Pôle Commerce et Marchés forains :
Tél. 01 49 15 40 83
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

La déclaration administrative doit être effectuée au moins 15 jours avant :
- l'ouverture d'un nouvel établissement,
- la mutation, en cas de changement de propriétaire ou de gérant (Le délai est d'un mois en cas de décès de l'exploitant.),
- la translation (déménagement d'un établissement au sein d'une même commune).

Lors de la déclaration préalable, et sous réserve de produire un dossier complet, l'exploitant reçoit un récépissé qui justifie de la possession de la licence de la catégorie sollicitée. **En cas de mutation, il est indispensable de renseigner le nom de l'ancien gérant ; en cas de translation, l'adresse de l'ancien établissement.**

Pour un transfert (déménagement d'un établissement dans une autre commune de la région ou exceptionnellement, dans un autre département au-delà de la même région), l'exploitant doit adresser au préalable une demande à la Préfecture.

COORDONNÉES EXPLOITANT

Coordonnées principales pour la correspondance avec l'administration

☐ Mme ☐ M.

Nom : ..... Prénom : .....

Enseigne :.....

Adresse du commerce : .....

Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : .....

Jours et horaires d'ouverture : .....

.....

Fait à ..... , le |_|_| / |_|_| / |_|_| Signature :

Les données à caractère personnel sont récoltées dans le présent document avec votre consentement explicite pour la bonne gestion de la mission de service public relative à ce formulaire. Elles sont conservées la durée nécessaire à cette finalité. La ville de Pantin s'engage à ce que le traitement de ces données soit conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de modification, de limitation ou de suppression de l'ensemble des données vous concernant en contactant le Délégué à la protection des données : ville de Pantin - 84/88, av. du Général-Leclerc - 93507 Pantin cedex ou dpo@ville-pantin.fr
Pour plus d'informations, la politique de protection des données personnelles de la ville de Pantin est consultable sur www.pantin.fr.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR SELON LA CATÉGORIE DE LICENCE SOLLICITÉE

Cocher les cases correspondantes

	Licences		
Boissons	**À consommer sur place** (bar, café, discothèque)	**Restaurant** (boissons vendues uniquement à l'occasion des repas)	**À emporter** (épicerie, supermarché, caviste)
Groupe 1 : boissons sans alcool	**Vente libre** Pas de déclaration en mairie	**Vente libre** Pas de déclaration en mairie	**Vente libre** Pas de déclaration en mairie
Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises comprenant moins de 18° d'alcool	**Licence III (ou licence restreinte)** soumis à quota et zones protégées ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Permis d'exploitation de moins de 10 ans ☐ Certificat de non zone protégée et de non fermeture de moins de 3 mois délivré par le commissariat de police ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05 ☐ Accord de transfert de la Préfecture, le cas échéant	**Petite licence restaurant** ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Permis d'exploitation de moins de 10 ans ☐ Certificat de non zone protégée et de non fermeture de moins de 3 mois délivré par le commissariat de police ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05	**Petite licence à emporter** ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Pas de permis d'exploitation sauf permis de vente de boissons alcooliques la nuit de moins de 10 ans en cas d'ouverture tardive entre 22 heures et minuit ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05
Groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques (gin, vodka, whisky, etc.)	**Licence IV (ou grande licence)** soumis à quota et zones protégées ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Permis d'exploitation de moins de 10 ans ☐ Certificat de non zone protégée et de non fermeture de moins de 3 mois délivré par le commissariat de police ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05 ☐ Accord de transfert de la Préfecture, le cas échéant	**Licence restaurant** ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Permis d'exploitation de moins de 10 ans ☐ Certificat de non zone protégée et de non fermeture de moins de 3 mois délivré par le commissariat de police ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05	**Licence à emporter** ☐ Titre d'identité en cours de validité ☐ Pas de permis d'exploitation sauf permis de vente de boissons alcooliques la nuit de moins de 10 ans en cas d'ouverture tardive entre 22 heures et minuit ☐ Kbis de moins de 3 mois ☐ Statuts de la société ☐ Bail commercial ☐ Acte de cession du fonds de commerce, le cas échéant ☐ Déclaration préalable Cerfa n°11542*05 ☐ Récépissé de déclaration Cerfa n°11543*05